

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 30 fr. Six mois... 16 Trois mois... 8. POSTE : Un an... 35 fr. Six mois... 18 Trois mois... 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. RICHARD et C°, Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c. Réclames... 30 Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées... Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8°.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Mars 1875.

Chronique générale.

La conjonction de MM. Dufaure et Buffet ne nous a pas encore donné la conjonction des ministres destinés à produire la fameuse conjonction des centres. Même, on disait hier matin que M. Buffet n'en était plus, et que, ne pouvant aboutir à former le ministère idéal dont il était le président sous caution, il aurait, pour la seconde fois, donné sa démission d'une charge qu'il n'a pas encore remplie.

Ce dénouement est possible. Il est possible aussi qu'on voie autre chose, mais ce qu'on ne verra pas, à coup sûr, c'est la majorité compacte sur laquelle, samedi encore, les feuilles républicaines se flattaient d'appuyer pour longtemps le ministère quasi formé. Tout est fini, s'écriaient ces journaux; il y a parfaite entente sur le programme; il ne reste plus qu'à résoudre la question de personnes! Plus que cela! Mais cela suffit à tout faire chavirer.

On avait compté sur M. Bocher pour l'acceptation du ministère de l'intérieur, poste important dont le centre droit veut se saisir et que les gauches ne refusent pas à leur allié. Mais voici que M. Bocher refuse, et ces hommes, qui s'entendaient si bien tout-à-l'heure, tout-à-coup se reprennent à disputer.

Au fait, se disent les hommes de la gauche, pourquoi quelqu'un de nous, puisque M. Bocher refuse, ne serait-il pas ministre de l'intérieur? Les candidats ne nous manquent pas, et la place est d'importance. Si l'un de nous s'y installait! Mais c'est au tour du centre droit de ne plus céder. Là-dessus, il tient bon; ce ministère est sa chose, et personne que lui n'y saurait prétendre.

Pourquoi, s'il est vrai, comme on l'affirme, que l'entente est complète sur le programme? Mais ces compétitions de personnes où se révèle une mutuelle défiance sont précisément la preuve que sur le programme surtout l'on ne s'entend pas.

Et supposé que l'on finisse néanmoins par s'embrasser pour un jour, le lendemain que fera-t-on? On a cru manœuvrer à merveille en stipulant qu'un ministère pour rire serait donné à quelqu'un de la droite modérée; mais a-t-on stipulé de même que le ministre, s'il s'en trouve qui accepterait cette aumône dédaigneuse, répondrait, dans le ministère de l'adhésion du groupe dont il serait sorti? M. Mercier-Lacombe, qui a eu le triste honneur de se voir cité comme pouvant accepter ce rôle, s'en fait sans doute beaucoup accroire sur son influence. Son illusion pourtant ne saurait aller jusqu'à cet excès.

Au fond l'on ne peut dissimuler que tout membre de la droite qui consentirait à faire partie du ministère qu'on destine à fonder la République n'y représenterait que lui-même, ce qui serait une voix de plus pour le cabinet, mais ne lui rallierait aucunement le côté droit.

Donc il faut, à ce point de vue, que les pourchasseurs de combinaisons ministérielles rectifient leur calcul. Nous comprenons qu'il leur répugne de gouverner avec l'appui des gauches, mais ils ne s'arrache-

ront pas à ce triste patronage. D'ailleurs il leur est bien dû.

Les journaux républicains, ou se disant tels, signalent l'accueil favorable fait en Allemagne à la République du 25 février, et se livrent aux raisonnements les plus subtils pour démontrer qu'il leur est très-permis de se targuer de l'approbation de M. de Bismarck et de la presse « reptile. » Ce sont, à ce qu'il paraît, les royalistes qui manquaient de patriotisme, lorsqu'ils engageaient l'Assemblée nationale à ne pas mériter de pareils applaudissements. Il ne s'agit que de s'entendre.

Néanmoins la satisfaction des politiques allemands ne les empêche pas de prendre leurs précautions, sinon contre la République qui leur est si chère — ce sont les républicains qui l'affirment, — du moins contre la France. Ils pensent sans doute que le Wallonnat n'est pas immortel. Ainsi s'explique le bruit répandu avant-hier à la Bourse et d'après lequel l'exportation des chevaux aurait été interdite en Allemagne. La note suivante, publiée par la Gazette de Cologne, rend cette nouvelle très-vraisemblable :

« D'après les renseignements autorisés, le gouvernement français aurait donné commission d'acheter 40,000 chevaux en Allemagne. Il n'y a aucune raison de considérer ce fait comme une conséquence d'intentions belliqueuses. Cette mesure s'applique bien plutôt à l'œuvre de la réorganisation de l'armée française.

« Il est indéniable que cette réorganisation opérée sans bruit équivaldra, une fois terminée, à une imposante mise sur pied de guerre, probablement dirigée contre l'Allemagne. Dans ce cas, on peut se demander si l'élevage des chevaux allemands a pour but d'augmenter l'importance des forces militaires de la France.

« Au surplus, abstraction faite de tout cela, il faut penser que cette exportation de 40,000 chevaux en une seule fois peut avoir, durant plusieurs années, une influence dommageable pour nous.

« Les conditions de notre situation agricole ont à lutter avec assez de difficultés sans qu'il soit nécessaire d'y ajouter la concurrence d'un gouvernement étranger qui entreprend de telles affaires sans limitation de prix et sans se laisser émouvoir par des égards pour ses contribuables. Il semble à beaucoup de gens chez nous que, dans cette circonstance, une défense pour une exportation de cette sorte serait non-seulement désirable, mais naturellement indiquée. »

La feuille allemande s'exprime en des termes d'une modération étudiée; elle n'en laisse pas moins percer le motif vrai de l'interdiction. Aussi est-il difficile de ne pas sourire à la lecture de ces lignes que l'Agence Havas se fait adresser de Berlin, sous la date du 5 mars :

« S'il faut en croire certains journaux, le gouvernement français procéderait avec activité à la réorganisation de la cavalerie. Il aurait, dit-on, dans ce but, donné l'ordre d'acheter à tout prix 40,000 chevaux en Allemagne. On ajoute que le gouvernement allemand songerait à prendre des mesures pour empêcher une si grande exportation de chevaux. Tout cela n'est pris que médiocrement au sérieux dans les cercles politiques. »

Il y a même ici peut-être une attention bienveillante et aimable à l'adresse de la France.

L'Allemagne, assurément, est parfaitement maîtresse de prohiber l'exportation de ses chevaux et de mettre le plus d'obstacles qu'elle pourra au recrutement de notre cavalerie. Nous nous bornons à prendre note de cette mesure, qui n'est pas sans intérêt politique, bien que le correspondant de l'Agence Havas ait eu le soin de nous avertir du contraire.

La France et l'Eglise restent toujours le double objectif de la chancellerie allemande. Loin de nous plaindre de la solidarité qu'elle établit entre ces deux causes, nous la considérons comme une marque d'honneur pour notre pays.

Il faut convenir que l'idée d'une nouvelle guerre contre la France préoccupe beaucoup les esprits en Allemagne. Le dernier numéro du Charivari de Berlin représente deux individus qui causent ensemble, et l'un dit : « Est-il vrai que nous allons encore avoir la guerre avec la France ? »

L'autre répond : « Oui, mais cette fois nous nous y prendrons autrement, c'est nous qui donnerons cinq milliards à la France, et alors elle sera ruinée. »

A Versailles, les députés bonapartistes prétendent qu'un personnage princier avait garanti à M. Savary les frais des photographies impériales distribuées aux membres de l'Assemblée.

Lorsque la rupture des négociations ministérielles a été connue, les membres du centre gauche, les plus influents, n'ont pu retenir leur dépit, et s'écriaient qu'on ne saurait trop répéter que tout était perdu par la faute du maréchal, qui exigeait, on le sait, l'entrée d'un membre de la droite modérée dans la combinaison ministérielle.

Les membres du centre gauche ont réfléchi, depuis jeudi, et se sont calmés.

Ils capitulent de nouveau, comme ils ont déjà capitulé devant les exigences du centre droit, et acceptent aujourd'hui, à la suite de nouveaux conciliabules, l'entrée dans le cabinet d'un membre de la droite modérée.

Les noms mis en avant sont ceux de MM. de Lacombe, de Chabrol, Ancel.

On semble craindre que M. de Lacombe ne soit pas assez soumis; M. Ancel serait le préféré du centre gauche.

Notons en passant que M. Ancel a des attaches bonapartistes.

L'accord est donc rétabli pour le moment sur l'entrée d'un membre de la droite modérée dans la combinaison qui s'élabore malgré cela si péniblement, après une première rupture provoquée par les difficultés soulevées par la partie la plus jeune et la plus avancée du centre gauche.

Pour prix de ses concessions, le centre gauche exige pour un de ses membres le portefeuille de l'intérieur, et c'est dans cette exigence que réside la dernière et la plus grande difficulté pour arriver enfin à une entente entre les membres d'une majorité composée d'éléments aussi disparates.

Il se confirme que M. Ricard ne veut pas accepter de portefeuille; il préfère se réserver pour l'avenir et attendre une nouvelle législature.

M. Thiers est très-inquiet des impatiences de quelques-uns de ses amis. Il les a réunis et leur a dit :

« En ce moment, tenez-vous tranquilles, n'exigez rien, je ne vous ai jamais trompés; eh bien, je vous promets que vous obtiendrez tout, sans rien demander. » Les feuilles radicales de province, qui obéissent moins fidèlement au mot d'ordre que celles de Paris, font explosion aujourd'hui. Les préfets ont signalé leur langage, déjà fort menaçant. Elles exigent, surtout dans le midi, un cabinet exclusivement républicain, une politique idem, la levée de l'état de siège et la mise hors la loi des bonapartistes et des légitimistes; rien que cela!

Le maréchal de Mac-Mahon aurait proposé, dit-on, à M. Thiers la vice-présidence du conseil des ministres. Là-dessus un mouvement de hausse a été provoqué, mais le terrain gagné a été promptement perdu sur le bruit que le gouvernement prussien venait d'interdire l'exportation des chevaux en France; on a vu là une menace de guerre.

Cette nouvelle a cependant besoin de confirmation et pourrait bien être aussi une manœuvre des spéculateurs berlinois qui sont toujours à la baisse.

On vient de dresser au ministère de la guerre le relevé des emprunts votés jusqu'à ce jour par diverses villes, en vertu de la loi du 4 août 1874 qui a autorisé les villes à s'imposer extraordinairement pour contribuer, dans la limite des sacrifices qui leur sont possibles, à la construction de nouvelles casernes, les ressources anciennes du casernement n'étant naturellement plus en rapport avec les nécessités créées par l'application de la loi sur le service obligatoire. La loi du 4 août a fixé à 188 millions de francs le total des fonds de concours demandés aux villes ou aux départements à titre gratuit ou onéreux.

Le Figaro dément en ces termes une nouvelle que nous reproduisons plus haut :

« La Gazette de Cologne, dans un article qui a fait sensation, a menacé notre industrie chevaline de l'interdiction possible par le gouvernement allemand de l'exportation des chevaux d'Allemagne en France. Cette interdiction aurait été motivée par un achat de 40,000 chevaux fait en Allemagne pour le compte du ministère de la guerre.

« Nous sommes autorisés à déclarer de la manière la plus formelle qu'aucun achat de chevaux n'a été fait pour la France, et nous pouvons ajouter que ce sont, au contraire, les Allemands qui viennent acheter des chevaux chez nous.

« A la fin de l'année dernière, ils ont emmené un certain nombre des plus belles juments poulinières de Normandie dont ils s'étaient rendus acquéreurs pendant l'automne.

« Plus récemment encore, ils ont traité avec des marchands français. Ces faits sont certains. Aussi l'on peut se demander, avec certains officiers généraux qui suivent attentivement les mouvements de commerce très-actifs dont nos chevaux sont l'objet, et qui sont en correspondance quotidienne avec le ministère de la guerre, si les informations lancées dans divers organes de la presse allemande n'ont pas pour but d'abaisser les

prétentions des éleveurs français? En tout cas, nous ne saurions trop engager ceux-ci à se tenir en garde contre les manœuvres de la spéculation. »

La commission musicale du centenaire de Boieldieu vient d'adresser aux présidents des sociétés chorales et instrumentales de France et de Belgique une circulaire annonçant le concours d'orphéon, de musiques d'harmonie et de fanfares, qui aura lieu le 43 juin prochain à Rouen.

LE CADASTRE.

Le cadastre est un état descriptif et évaluatif de la propriété foncière. Ordonné par une loi de 1807, il ne fut terminé qu'en 1850. A la fin des opérations, on avait délimité et évalué le revenu imposable de 136,879,000 parcelles, dont 7,877,783 propriétés bâties.

Le cadastre se compose du plan, de l'état de section et de la matrice cadastrale. Les deux premières de ces pièces sont immuables depuis l'origine du cadastre; ainsi ce qui était friche à cette époque et qui est aujourd'hui champ, vigne, prairie ou bois, est encore indiqué comme friche. La matrice cadastrale suit les mutations de la propriété, mais uniquement en ce qui concerne les noms des détenteurs.

La contribution foncière est, comme on le sait, un impôt de répartition et non un impôt de quotité. La base de répartition est le cadastre; mais comme il a été fait dans les quatre-vingt-six départements à des époques différentes et d'après des procédés qui n'ont pas toujours été analogues, il en est résulté entre les divers départements des causes inévitables d'inégalité dans la répartition de l'impôt. Le développement industriel et agricole n'ayant pu être uniforme sur tous les points de la France, l'inégalité n'en est devenue que plus choquante.

C'est ainsi que pendant que certaines terres payaient au Trésor, au département ou à la commune le cinquième ou même le quart de leurs revenus nets, d'autres au contraire ne contribuaient que pour la cinquantième partie de leur revenu.

Un premier remède au mal a été porté par la loi du 21 mars 1874, qui a décidé que les friches mises en valeurs depuis la confection du cadastre seraient évaluées et cotisées de manière à augmenter le contingent dans la contribution foncière. Cette loi, comme c'était justice, n'a touché à aucune des immunités d'impôts consenties pendant un certain laps de temps pour les reboisements, etc., etc.

La loi du 21 mars, adoptée sur la proposition de M. Lanel, ne paraît pas encore suffisante; elle ne fait pas cesser toutes les inégalités reprochées à la confection vicieuse du cadastre actuel.

La révision des évaluations cadastrales, ou même la confection d'un nouveau cadastre, est donc réclamée depuis longtemps. Par la loi du 7 août 1850, qui autorisait toute commune cadastrée depuis trente ans à renouveler son cadastre, l'administration était mise en demeure de faire procéder, dans un bref délai, à une évaluation nouvelle des revenus territoriaux. Nous signalerons encore la séance tenue par le Sénat, le 6 avril 1866, et dans laquelle M. le président Bonjean se faisait l'organe éloquent des instances et des plaintes provoquées par la mauvaise répartition de l'impôt foncier.

M. Feray saisit l'Assemblée nationale de cette grave question en présentant, le 15 juillet 1873, une proposition de loi « tendant à nommer une commission chargée d'examiner la question de savoir s'il y a lieu de réviser les évaluations cadastrales. » Cette proposition ayant été renvoyée à la commission d'initiative parlementaire, M. Feray put la renouveler sous la forme de deux amendements au projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes pour l'exercice 1874.

Ces amendements portaient en substance : Il sera procédé, sur toute l'étendue de la France, à la révision des revenus territoriaux et des propriétés bâties; pour cela, il n'est pas nécessaire de refaire le cadastre : il suffit de réviser et de corriger les évaluations cadastrales.

Chaque commune fera refaire à ses frais les états de section du cadastre sur des formules qui lui seront fournies par l'administration. Ces nouveaux états conserveront, quant aux sections, numéros et contenances, les indications contenues dans les anciens états; mais les noms des propriétaires et les contenances des parcelles seront mis d'accord avec l'état actuel. L'agent de la commune devra, en outre, indiquer pour chaque parcelle la nature de la propriété et les constructions qui s'y trouvent.

Une commission communale de répartiteurs, composée de cinq membres, dont deux choisis par

le conseil municipal, deux par les plus forts imposés et un par le préfet, déterminera la classe et le revenu foncier des parcelles ou des propriétés bâties et statuera sur les réclamations qui pourront se produire. Une commission cantonale examinera le travail des commissions communales et fera tous les changements qu'elle croira justes et utiles. Après un avis motivé des conseils d'arrondissement, les conseils généraux arrêteront le chiffre du revenu imposable à appliquer à chaque commune, à chaque canton, et en totalité au département pour la propriété foncière bâtie ou non bâtie. L'Assemblée nationale statuera par une loi sur le contingent foncier à appliquer à chaque département.

Toutes les opérations de révision devront être terminées en une année.

La commission du budget n'ayant pas adopté ces amendements, M. Feray les a convertis en projet de loi pour l'examen duquel l'Assemblée nationale a voté l'urgence. Une commission parlementaire a été nommée le 10 mars 1874 dans le but de donner au ministre son avis sur le meilleur système de révision cadastrale.

Cette commission, qui a choisi M. Feray pour président, a cru devoir s'entourer de tous les renseignements et s'adresser aux hommes qui avaient fait une étude approfondie de ces questions.

Le système de M. Feray prévaudra-t-il dans l'esprit de la commission? sera-t-il, au contraire, modifié ou rejeté? Telles sont les deux questions auxquelles on ne peut répondre avant d'avoir le travail que publiera le rapporteur de la commission.

Celle-ci s'en tiendra-t-elle à la révision des évaluations cadastrales, ou, élargissant le cercle de sa mission, proposera-t-elle à l'Assemblée la confection d'un nouveau cadastre? En dernière analyse, quel sera le vote de l'Assemblée sur ces questions multiples? On ne peut prématurément avancer aucune assertion à cet égard; car si, en principe, l'utilité théorique de la refonte du cadastre est à l'abri de toute critique, le côté difficile de la question est d'en obtenir la révision sans trop de dépenses. Il ne faut pas oublier qu'en laissant de côté toutes les propriétés de villes, la surface à cadastrer est de 52,837,700 hectares divisés en 3 millions 223,877 exploitations rurales.

Nouvelles militaires.

Le ministre de la guerre, prévoyant, dit-on, que le deuxième capitaine d'infanterie introduit dans la loi des cadres à la deuxième lecture ne passerait point à la troisième, serait décidé à demander à l'Assemblée nationale le maintien de l'état actuel : trois bataillons à six compagnies et trois compagnies de dépôt. Le ministre aurait fait part déjà à la commission de l'armée de ses projets et aurait envoyé au général Chareton l'avis des dix-huit commandants de corps d'armée sur la question. Douze d'entre eux se seraient prononcés définitivement pour le bataillon à six compagnies.

Le général Chareton a déposé son rapport sur l'augmentation provenant de la mise à exécution de la nouvelle loi sur les cadres. Cette augmentation, d'après les évaluations de l'honorable rapporteur, n'exède pas dix-neuf millions.

La commission maintiendra devant l'Assemblée son projet de trois bataillons à quatre compagnies.

Les manufactures de l'Etat procèdent avec rapidité à la confection du fusil nouveau d'infanterie, système Gras. — Les tables de construction qui n'avaient jamais été dressées pour le chassepot, ont été expédiées à tous nos ateliers d'armes.

La fabrication générale s'élève à un peu plus d'un millier par jour, soit : trois cent soixante mille fusils par an. Le ministre a décidé que les armes neuves ne seraient point distribuées aux troupes avant que l'armement complet de l'armée de première ligne ne fût complètement établi. — C'est donc une période d'environ trois ans que devra attendre l'armée avant d'avoir son armement nouveau. Les cartouches sont également fabriquées avec rapidité. On pense en avoir cent millions dans les arsenaux vers le mois de février 1876.

On pense que le général Lewal sera placé à la tête de la future Ecole supérieure de la guerre; on sait, comme nous l'avons

annoncé déjà, que cette Ecole sera probablement installée à Fontainebleau.

Les cours d'équitation faits d'ordinaire aux officiers d'infanterie, et que le ministre avait provisoirement suspendus, ne seront pas repris avant l'hiver prochain.

Chronique locale et de l'Ouest.

Nous avons reçu de M. Emile Marck la lettre suivante :

« Angers, le 7 mars 1875.

» Monsieur le Rédacteur,

» Je vous remercie d'avoir bien voulu annoncer le motif qui m'oblige à interrompre, dès à présent, les représentations que j'étais heureux de donner à Saumur.

» Permettez-moi toutefois de relever une petite erreur de date au sujet de la clôture de la saison théâtrale. La lettre de M. Abellard, qui m'autorisait officiellement à donner des représentations hebdomadaires à Saumur, n'assignait aucune date précise à la clôture, qui était absolument subordonnée à la clôture des représentations à Angers. Or, la saison d'opéra finit à Angers le 6 avril, et celle de comédie le 30. Mes engagements ont tous été faits dès le principe pour ces deux époques, et je n'ai donc eu à demander aucune prolongation nouvelle à la municipalité d'Angers. M. l'employé de la mairie de Saumur, qui m'a annoncé la nomination de mon successeur, a fixé cette date du 25 mars pour donner à son protégé le bénéfice des fêtes de Pâques. Le procédé n'en est que plus significatif.

» Je vous serais bien reconnaissant, Monsieur le Rédacteur, si vous vouliez bien rectifier cette erreur, et assurer en même temps le public de mes sincères regrets pour cette interruption inattendue, et ma profonde gratitude pour la bienveillance qu'il n'a cessé de me témoigner.

» Veuillez agréer, etc.

» EM. MARCK. »

Ainsi qu'il avait été annoncé, la seconde procession du Jubilé a eu lieu hier.

A deux heures, toutes les paroisses réunies à Saint-Pierre se sont rendues d'abord à la Visitation. La foule était aussi compacte que pour la première, et le développement était le même.

Malheureusement, au retour de la Visitation, une pluie torrentielle est venue troubler le recueillement; mais aucun fidèle n'a abandonné son poste. Les stations de Saint-Nicolas et de Nantilly comptaient une foule toujours aussi nombreuse.

La procession est rentrée à Saint-Pierre à quatre heures et quart et a été suivie d'un sermon par M. l'abbé Dormengen.

CONCOURS HIPPIQUE DE L'OUEST.

On lit dans l'*Espérance du peuple*, de Nantes :

« L'œuvre poursuivie par la Société hippique française est véritablement une œuvre d'utilité publique; son but, tout en favorisant le cheval de service, est d'aider à la production du cheval de guerre, car il est incontestable aujourd'hui que ce dernier doit se trouver dans la production du cheval de luxe.

» Aussi le ministre de la guerre a-t-il voulu apporter son appui à la société présidée par M. le marquis de Mornay, et il a ordonné que l'Ecole de cavalerie de Saumur viendrait avec une partie de ses chevaux et de son personnel prendre part au concours de l'Ouest.

» Il a en outre autorisé les officiers du 44^e corps à concourir avec leurs chevaux d'armes et à subir l'épreuve destinée aux chevaux de chasse.

» Le ministre de la guerre d'une part et la Société hippique de l'autre doivent distribuer des prix aux lauréats de ces exercices militaires. »

Un ordre du gouverneur de Paris, pris également par tous les commandants de corps d'armée et qui vient d'être communiqué aux troupes de la 4^e division militaire, prescrit, en vertu d'une décision ministérielle en date du 27 février, le maintien dans leurs foyers des sous-officiers et soldats de la classe 1870 actuellement en permission.

Cette mesure est le prélude du renvoi total de la classe 1870.

Une session extraordinaire de baccalauréat s'ouvrira le 19 avril prochain, devant la Faculté des sciences de Paris : les inscriptions seront reçues du 5 au 15 avril, de dix heures à midi, au secrétariat de la Faculté. Seront admis à s'inscrire pour cette session :

1^o Les candidats à l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr ;
2^o Les étudiants en droit régulièrement inscrits à une Faculté ;
3^o Les officiers de santé et les étudiants en médecine régulièrement inscrits à une Faculté ou à une école préparatoire ;
4^o Les pharmaciens de deuxième classe ou les étudiants en pharmacie inscrits à une école supérieure ou à une école préparatoire ;

5^o Les jeunes gens qui ont accompli leur dix-neuvième année avant le 4^e janvier 1875, et qui ont été ajournés deux fois et qui en justifient.

Les aspirants au baccalauréat qui se présenteront en vue de l'admission à l'Ecole de Saint-Cyr ne seront inscrits qu'autant que l'autorisation de leurs ascendants ou tuteurs portera, indépendamment des autres indications réglementaires, la formule suivante : « Je déclare que mon fils (ou pupille) se destine à l'état militaire, et qu'il doit subir cette année les épreuves d'admission à l'Ecole de Saint-Cyr. »

Les aspirants au baccalauréat sont tenus de produire, en s'inscrivant, les pièces réglementaires et de verser la somme de 402 fr. 25 pour le baccalauréat complet, et celle de 52 fr. 25 pour le baccalauréat restreint.

On lit dans la *Mayenne* :

Un infanticide des plus monstrueux et des plus barbares s'est accompli la semaine dernière à Craon.

La veuve Guyon avait, route de Château-Gontier, une sorte de taudis fréquenté par des gens mal famés.

Il y a dix jours, elle accouchait d'un enfant bien fort et plein de vie.

Déjà mère de cinq, elle jugea qu'un sixième serait de trop. Après avoir fait baptiser l'enfant par sa fille aînée, elle le coupa par morceaux et jeta les membres sanglants de l'innocente victime dans un brasier ardent. Pendant une partie de la nuit, cette mère barbare et dénaturée présida à la contemplation du crime qu'elle avait accompli avec un sang-froid imperturbable.

La justice fut bientôt informée de ce forfait odieux, et samedi la veuve Guyon était incarcérée.

Le tribunal civil de Tours vient d'être saisi d'une étrange affaire; les plaideurs sont bien connus dans le pays et leur situation, jointe aux révélations inattendues qui ont été faites dans le cours du procès, ont vivement surexcité la curiosité publique.

Au mois de septembre 1874, M. Raphaël de Finse formait une attaque en interdiction contre sa mère, M^{me} Héloïse Messenger, veuve de Finse. La demande passa par toutes les phases de la procédure et allait peut-être être accueillie, attendu que la dame de Finse n'avait pas comparu devant le conseil de famille, lorsque, au mois de février dernier, la veuve de Finse forma une demande reconventionnelle en contestation d'état. Elle déclarait en effet que M. Raphaël de Finse n'était pas son fils et que c'était frauduleusement qu'il avait été inscrit sous ce nom à la place du fils légitime des époux Finse-Messenger, enfant mort quelque temps après sa naissance.

Certains faits antérieurs étant venus appuyer ce dire, le tribunal a ordonné une enquête.

A ce sujet, on lit dans le *Figaro* :

« Le tribunal civil de Tours a rendu son jugement dans l'affaire du vicomte de Finse. (On avait l'autre jour imprimé *Finse* par erreur.)

» Ce jugement admet la vicomtesse de Finse à faire la preuve des faits qu'elle avance pour établir que le vicomte Raphaël de Finse, qui jusqu'à ce jour a passé pour son fils, n'est qu'un enfant supposé, procuré aux époux de Finse, en 1848, par la sage-femme Soumet.

» Voilà une demande en interdiction qui va peut-être coûter au jeune vicomte Raphaël son titre d'enfant légitime. »

Cérémonie funèbre, en effet. Ce drapeau noir qui flotte sur l'église abbatiale, ces tentures, ces vêtements de deuil, ces chants plaintifs, cette prose du *Dies iræ*, tout annonce qu'un chrétien est mort et que les prêtres et le peuple chrétien implorent pour lui la miséricorde divine. Mais la gravité de cette assistance n'est pas celle de la douleur; le deuil qui réunit dans l'église abbatiale tant de chrétiens de tout âge, de tout sexe et de tout rang, est un deuil plein d'espérance, j'oserais presque dire plein de joie.

Un saint est entré dans la gloire, un saint qui était personnellement connu de presque tous ceux qui sont ici et qui les appelait ses amis, nom qu'un saint ne donne jamais en vain. Comment cette multitude pourrait-elle être dans l'affliction quand son ami vient d'entrer dans la gloire?

L'Eglise a des délicatesses charmantes et des règles inflexibles. Au service d'un enfant mort dans l'innocence du baptême, elle écarte les ornements sombres, les signes de deuil, elle les remplace par des ornements blancs, symbole de l'innocence de cette petite créature qui a quitté la terre pour le ciel. Aux obsèques de ceux qui meurent dans l'âge du péché, elle reprend ses vêtements de deuil, et la couleur noire convient seule à sa douleur. C'est la règle inflexible, elle ne la suspend pas même pour les plus grands saints, car elle n'a pas encore reconnu et proclamé leur sainteté. Mais le peuple, qu'elle semble elle-même avoir chargé de prévenir ses décisions, connaît la sainteté de ceux qui ont vécu au milieu de lui et qui ont servi Dieu en lui. Les voit-il partir, il s'élève lui-même au-dessus de la terre pour ne pas pleurer ceux qu'il aime et qu'il ne verra plus ici-bas, pour leur donner moins de regret qu'il leur adresse déjà de prières, pour les glorifier et glorifier Dieu en eux. On voit encore sur les murailles de l'église des tentures funèbres, une joie profonde et grave est dans les cœurs.

C'est le caractère du service de trente jours célébré pour dom Prosper Guéranger, dans cette église abbatiale de Solesmes qui, tant qu'elle sera debout, demeurera toute pleine de son souvenir, et dont les ruines, si elle succombe jamais sous le poids des siècles, parleront encore de lui.

Mgr de La Bouillerie, archevêque de Pèze et coadjuteur de Bordeaux, officiait. L'évêque diocésain, Mgr l'évêque du Mans, assistait avec NN. SS. les évêques d'Angers et de Vannes.

La foule était immense, appelée par le double et puissant attrait de la sainteté du moine et de l'éloquence de son panégyriste. La véritable éloquence chrétienne n'a pas dans l'Eglise une fonction moins importante que celle de la sainteté. *Allez, enseignez les nations, et que l'Evangile soit annoncé à toute créature*, dit Notre-Seigneur Jésus-Christ. Qu'est-ce donc que la véritable éloquence, sinon la parole qui enseigne les nations et fait aimer l'Evangile à toute créature? Qu'est-ce encore, sinon la parole de l'illustre successeur de saint Hilaire?

Combien étaient accourus, dès la veille, à Solesmes et dans la petite ville de Sablé pour être mieux assurés d'entendre ce saint expliqué par ce docteur! L'attente de tous a été dépassée. La plupart de ceux qui étaient là avaient entendu déjà plusieurs fois Monseigneur l'évêque de Poitiers, et un seul cri sortait de toutes les bouches après la cérémonie. Jamais le grand Evêque ne s'était élevé aussi haut.

Qu'on ne me demande pas d'analyser ici ce discours. Je n'oserais l'essayer. Je peux bien indiquer les deux parties de l'oraison funèbre de Dom Guéranger; le caractère du moine, la fécondité de la liberté que le moine s'est assurée par son renoncement.

Rien de plus ancien, rien de plus primitif, si l'on veut, qu'un tel plan. Le premier Evêque qui a parlé du premier moine a pu le tracer avant M^{gr} de Poitiers. Mais, par l'exécution et par les développements, rien de plus actuel. M^{gr} l'évêque de Poitiers est bien l'apôtre de Jésus-Christ: il annonce l'Evangile à toute créature, même aux créatures qui repoussent l'Evangile, même aux créatures qui, se croyant trop sages pour avoir encore besoin de prédication, s'obstinent à vouloir une politique sans Evangile et sans Dieu. Il a prêché l'Evangile aux libres-penseurs, il le prêché aux catholiques libéraux, comme les missionnaires le prêchent aux infidèles.

M^{gr} l'évêque de Poitiers prêche la vraie vérité qui est l'ancienne vérité; mais l'erreur à laquelle il l'oppose est nouvelle ou du moins veut le paraître, car elle sait combien la nouveauté séduit nos cœurs. Et cette nouveauté de l'erreur fait elle-même la nouveauté de cette prédication de la vérité de Dieu, de la vérité éternelle.

(Etoile.)

A. DE ST-A.

AVOINE POUR LES CHEVAUX.

Les chevaux, on le sait, mâchent et triturent souvent d'une manière incomplète l'avoine qu'on leur donne. L'équartelage de l'avoine au moulin est dispendieux; l'avoine concassée empâte la bouche des chevaux. Pour remédier à ces inconvénients, M. Félizet conseille de tremper l'avoine durant le temps d'un repas à l'autre et de la servir étendue d'une bonne jointée de foin sec et haché. Quand l'avoine est aussi chère que maintenant il serait heureux de trouver un moyen d'augmenter les bons effets et la qualité de cette nourriture tout en en donnant moins.

Une activité dévorante règne en ce moment dans les ateliers de la Monnaie de Paris; les ouvriers veillent fort tard et travaillent le dimanche.

Soixante-quinze mille francs de pièces de cinq francs en argent et deux millions de francs en pièces d'or de vingt francs sont fondus et frappés chaque jour.

Faits divers.

LA CAVALCADE DE VENDÔME.

Jeudi dernier, par un soleil de printemps, a eu lieu à Vendôme une cavalcade magnifique organisée par le 40^e de chasseurs à cheval. Le cortège ne mesurait pas moins d'un kilomètre et comptait cinq cents chevaux. La veille au soir, il y avait eu retraite aux flambeaux avec aubades données au général Charlemagne et au colonel Alleaume.

La cavalcade a parcouru pendant cinq heures les quartiers de la vieille cité, dans l'ordre suivant :

Le capitaine comte de Ledochowski, organisateur de la fête, marchait en tête, en costume Louis XV, blanc et or, suivi des hérauts d'armes, de la musique du Céleste-Empire, du peloton des gardes françaises, commandé par le sous-lieutenant de Bastide.

Le char de la guerre avait été dessiné par M. Berger, volontaire d'un an, élève de l'Ecole des beaux-arts.

Le char de l'agriculture, organisé par M. Riverain fils, était conduit par quatre paires de bœufs superbes, de race salers.

Nous ne pouvons tout citer : la noce Pomponnet, le groupe des légumes, le char de l'imprimerie, deux incroyables décapilants : MM. Bret et Grachet, etc., etc.

Le char de la chasse, organisé par le capitaine Le Breton, représentait un épais fourré dans lequel Diane poursuivait Actéon. Il était suivi de piqueurs et de la splendide meute de M. le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, qui avait joint à cette collaboration l'envoi de 500 fr. pour les pauvres.

Puis venait un méli-mélo de fantaisies : les sous-lieutenants Chabanan, en amiral suisse; Dusardier, en bébé; Fath, en nourrice; de Lavan, maréchal des logis, en pifferaro... J'en passe et des meilleurs. On a beaucoup admiré le goup arabe, composé de 80 cavaliers, sous les ordres du capitaine Boulay, jeune officier d'Afrique. Le goup a exécuté, notamment sous les fenêtres du général Paul de Valabrègue, une fantasia des plus étourdissantes, au son d'un orchestre arabe, créé par le lieutenant Blangarnon.

Les châtelains et châtelaines des environs s'étaient donné rendez-vous à Vendôme. Toutes les communes avoisinantes étaient accourues. La quête a produit plus de 4,400 fr. non compris la vente des dessins de la cavalcade qui pourra s'élever de 4 à 500 fr.

Les cavaliers, en rentrant au quartier, ont trouvé à leur adresse une pièce de vin qui leur était envoyée par M. Fontier.

*

On écrit de Bourges :

« Un attentat odieux a été commis cette nuit. Deux misérables ont tiré sur un factionnaire de l'arsenal militaire; mais bien

qu'assez rapprochés de lui, ils n'ont pu l'atteindre.

» Le factionnaire n'avait malheureusement pour arme qu'un mousqueton d'artillerie non chargé, et n'a pu riposter. Malgré toutes les recherches, ces infâmes coquins sont parvenus à se cacher dans les terrains vagues qui avoisinent les établissements militaires. »

*

Nous lisons dans l'Union savoisienne :

« Pour fixer avec précision la frontière franco-italienne, au Mont-Cenis, il a fallu prendre le point culminant où se prononce le versant des eaux. Là était le point indiqué par la nature et par la commission mixte des travaux. Il en résulte, pour l'Italie, la nécessité de céder environ 150 mètres de territoire à la France. Le conseil d'Etat italien a reconnu que là, en effet, devait être la limite, mais il a décidé que la cession avait besoin d'être autorisée, si insignifiante fût-elle, par un vote du Parlement. La question est soumise au Parlement de Rome. »

*

Le *Télégraphe* annonce la mort de M. Maximin Giraud, le berger de la Salette, l'un des deux témoins de l'apparition du 19 septembre 1846. Le journal qui donne cette nouvelle déclare n'avoir pas de détails sur la mort de Maximin, mais il dit que la vie chrétienne du défunt doit ôter toute inquiétude sur le sort de son âme.

*

UN ENLÈVEMENT D'ENFANT.

Une de ces choses qui ne sont plus de notre époque :

Un bébé de deux ans et demi, l'enfant des époux Galloin, concierges, quai de Bourbon, 54, à Paris, jouait jeudi sur le trottoir devant la porte.

Tout à coup, un individu vêtu d'un paletot gris et portant sous son bras un carton s'approcha de l'enfant, le saisit et l'enleva... puis il prit la fuite...

Aux cris du petit épouvanté, les parents accoururent. Mais le ravisseur était déjà disparu dans la rue Saint-Louis-en-l'Île, et quelque diligence qu'on pût faire il fut impossible de le rejoindre.

On croirait lire un chapitre des romans noirs de Ducray-Duminil et pourtant cela s'est passé jeudi matin à neuf heures et demie.

*

Un nouveau genre de commerce, — sur la chevelure des jeunes filles et même des femmes mariées, — s'exerce en pleine liberté à quelques kilomètres de Lyon.

A Civrieux, à Saint-Jean-de-Thurigneux, à Massieux, à Mionnay, à Montanay, on ne voit plus dans le beau sexe que des têtes qui ressemblent à des hérissons. Jeunes filles, femmes mariées, toutes ont vendu leurs cheveux pour la modique somme de deux ou trois francs. Le prix varie suivant la finesse et la couleur de la chevelure.

Un monsieur qui a l'air d'un contrebandier, et une dame dont les allures sont en rapport avec celles de son compagnon, se livrent à cette fructueuse industrie. Ils ont établi leur quartier-général dans un cabaret de Civrieux; c'est là qu'ils empilent leur récolte.

Ils se sont présentés chez l'instituteur d'une commune voisine et lui ont demandé, comme une chose toute naturelle, de vouloir bien leur vendre les cheveux de sa femme.

Inutile de dire que le couple tondeur a été mis à la porte avec tous les égards dus à sa mission.

*

RECLAME A L'INSTAR DE L'AMÉRIQUE.

Nous trouvons la jolie annonce suivante dans le *Messageur breton* :

« Maison à vendre ou à louer. — Débit à lever. — Et fille à marier. — Le tout pour Pâques. »

» S'adresser, pour renseignements, au bureau du journal. »

N'est-ce pas que c'est joli? Notre confrère ne saurait nous en vouloir de reproduire gratuitement ce petit chef d'œuvre de la quatrième page. Il est bien entendu, d'ailleurs, que le *Messageur* n'est pas responsable de l'originalité de cette annonce.

*

JOUTES ET CARROUSELS A DELHI.

A l'occasion du mariage royal célébré à Delhi, des fêtes ont eu lieu, des joutes et carrousels, où s'est particulièrement distingué la brillante cavalerie des Sikhs.

Parmi les exercices d'adresse les plus curieux, les suivants méritent d'être cités.

A égale distance, quatre baguettes d'un mètre trente centimètres de hauteur étaient fichées en terre, chaque cavalier en passant au grand galop devait les fendre l'une après l'autre d'un coup de sabre.

Le même exercice s'est répété avec des oranges; un officier s'est fait applaudir en tranchant ainsi cinq oranges de suite.

Un mouton, suspendu à une sorte de potence, servit ensuite de but aux cavaliers. Le capitaine Buller, commandant la cavalerie de l'Inde centrale, coupa le mouton en deux d'un seul coup de sabre.

Aucun des jouteurs, bien que près de cent coups aient été portés au second mouton, ne réussit à répéter cet exploit. Le capitaine Buller donna enfin le coup de grâce, et, en une seule fois, son cimeterre indou détacha la partie inférieure de la bête.

Cet exercice fut suivi par un jeu d'adresse familial aux Sikhs. Il consiste à lancer vers un but des disques d'acier.

Cette arme est mortelle dans les mains des vieux Sikhs; ils peuvent ainsi, pendant la nuit, décapiter de nombreux ennemis sans faire le moindre bruit. Ils jettent le disque de la main gauche; comme un boulet, le cercle d'acier siffle à travers l'espace et atteint son but avec une précision admirable.

*

La *Pall Mall Gazette* dresse une assez curieuse statistique. C'est la liste de la dette publique dans les différents Etats du globe. D'après ce relevé, le montant de toutes les dettes publiques s'élevait, il y a deux ans, à 4 milliards 200 millions de livres sterling; pendant les deux dernières années, cette somme a augmenté de plus de 500 millions sterling.

Les Etats qui entrent dans cette statistique et qui sont au nombre de vingt (France, Grande-Bretagne, Etat-Unis, Italie, Espagne, Autriche, Russie, Allemagne, y compris les petits Etats, Turquie, Inde, Brésil, Hollande, Egypte, Portugal, Mexique, colonies australiennes, Pérou, Belgique, Hongrie et Canada), ces vingt Etats payent ensemble 188,550,000 livres sterling d'intérêt.

Il est probable qu'en réalité, il est payé par tous les Etats qui sont chargés d'une dette publique, qu'il est payé annuellement, disons-nous, 200 millions de livres sterling pour intérêts.

Le taux de cet intérêt varie nominalement de 2 3/4 p. 100 (Hollande), à 10 p. 100 (Egypte); mais, d'après les cours actuels, de 3 1/8 p. 100 (Angleterre), à 18 p. 100 (Mexique). Nominativement, les pays qui, après l'Egypte, payent les plus forts intérêts sont : la Turquie et le Pérou (7 p. 100); le Mexique et l'Australie (6 p. 100); la Belgique, la Hongrie et le Canada (5 p. 100).

Autrement, l'Angleterre paye 3 1/2; les Etats-Unis, 4 1/2; l'Italie, 4; l'Autriche, 4 1/3; l'Espagne et le Portugal, chacune 3 p. 100; la Russie et le Brésil, 4; l'Allemagne, 4 1/2, et l'Inde, 4 1/3.

D'après les derniers cours, au moment où le journal anglais a dressé la statistique (commencement de février), l'Angleterre payait 3 3/4 p. 100; l'Inde, 4; la Hollande, 4 1/4; la Hongrie, 7 1/2; l'Egypte, 8; la Turquie et le Pérou, 10; l'Espagne, 15, et le Mexique, 18.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Voici le sommaire des gravures que l'*Univers illustré* publie dans son numéro de cette semaine :

Corot, mort à Paris, le 22 février; inauguration du tombeau de Frédéric Soulié, au cimetière du Père-Lachaise; événements d'Espagne : les troupes de la garnison de Madrid défilant devant le roi Alphonse XII; le président de l'Assemblée nationale proclamant le résultat du scrutin sur la loi du Sénat; New-York : récolte de la glace sur la rivière Hudson; serré de près; le roi des îles Sandwich et sa suite. — Rébus, problème d'échecs.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 108^e fascicule, VEN à VIN, est en vente.

Théâtre de Saumur.

VENDREDI 12 mars,

CONCERT au bénéfice des Pauvres,
donné par la Musique des Sapeurs-Pompiers.

Sommaire du **MAGASIN PITTORESQUE**
(février 1875), à 60 centimes par numéro mensuel :

Texte.

N° 6. — Ara et Soubrette. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — Le Château de Sainte-Suzanne (Mayenne). — Les Tschérémises (Russie d'Europe), fin. — Influence de l'instruction sur la qualité du travail (suite). — John Foster (suite). — Lampe antique en bronze trouvée à Paris.

N° 7. — L'Ecole Cochin. — La Page 115, nouvelle. — Constantinople; Sainte-Sophie (fin). — Avis sur les graines. — Pensée (Goethe). — La Légende du roulelet en Normandie. — Médaille de la comtesse de la Fayette.

N° 8. — A propos d'un paysage. — Histoire d'un homme qui n'a jamais rien vu (suite). — Egalité des âmes. — Furetière; le Roman bourgeois. — Etudes céramiques (suite). — La Page 115, nouvelle (suite). — Souvenirs d'un petit jardinier. — Trois coléoptères. — L'Afficheur Collat.

N° 9. — La Cathédrale de Lisieux (Calvados). — Machines à coudre; les Infortunes de Barthélemy Thimonnier. — Furetière; le Roman bour-

geois. — La Baleine échouée. — La Fourderaine. — Sur une tombe. — Phénomènes astronomiques en 1875.

Gravures.

N° 6. — Ara et Soubrette, tableau par Villa. — Château de Sainte-Suzanne (Mayenne) et vue intérieure (2 gravures). — Lampe antique en bronze (collection de M. Arthur Forgeais).

N° 7. — Une leçon de dessin à l'école Cochin, par A. Truphème (Salon de 1874; Peinture). — Vue intérieure de Sainte-Sophie, à Constantinople, d'après une photographie de J. Laurent (2 gravures). — Médaille de la comtesse la Fayette (Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale).

N° 8. — Une Soirée de septembre dans la forêt de Fontainebleau, par Lavielle (Salon de 1874; Peinture). — Faïences de Rouen; décor polychrome; Fontaine applique; Sucrier (2 gravures). — Collat l'afficheur, d'après les œuvres du comte de Caylus.

N° 9. — Clôture du chœur (en bois de chêne) de la cathédrale de Lisieux. — Baleine échouée, d'après une estampe de la collection Moulleron. — Phénomènes astronomiques de 1875 (4 cartes).

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite :

REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, ren-

vois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castell Stuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M^{me} la marquise de Bréhan, de 7 ans de *Maladie du foie*, d'estomac, amaigrissement, battement nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse et tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M^{lle} Martin, de *Suppression des règles et Danse de Saint-Guy*, déclarée incurable, parfaitement guérie par la *Revalescière*.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de *Gastralgie et Vomissements*. Il ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'*Asthme* avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une *Constipation opiniâtre* de

9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En lottes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 25; 2 kil., 12 fr. 50. — Les Biscuits de *Revalescière* en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière* chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 épiciers, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, épicière, rue d'Orléans; M. BESSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^o, 26, place Vendôme, à Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver.

Départs de Saumur pour Poitiers :
5 heures 50 minutes du matin.
11 — 30 — — — —
6 — 10 — — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur :
5 heures 40 minutes du matin.
10 — 40 — — — —
5 — 35 — — — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 MARS 1875.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	65	20	» 10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	710	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	630	»	10
4 1/2 % jouiss. septembre.	95	25	» 1	Crédit Mobilier.	605	»	15	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	1230	»	80
5 % jouiss. novembre.	103	05	» 25	Crédit foncier d'Autriche.	575	»	»	Société autrichienne, j. janv.	700	»	43 75
Obligations du Trésor, t. payé.	465	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	»	8 75	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	227	50	» 50	Est, jouissance nov.	575	»	27 50	Orléans.	307	25	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	455	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	960	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	300	50	»
— 1865, 4 %	490	»	3 75	Midi, jouissance juillet.	685	»	»	Est.	300	»	»
— 1869, 3 %	320	»	1	Nord, jouissance juillet.	1180	»	20	Nord.	307	50	»
— 1871, 3 %	290	»	50	Orléans, jouissance octobre.	960	»	10	Ouest.	299	»	»
— 1875, 4 %	454	50	»	Yendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	600	»	45	Midi.	298	»	»
Banque de France, j. juillet.	3890	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	950	»	5	Deux-Charentes.	285	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	585	»	2 50	Société Immobilière, j. janv.	75	»	»	Vendée.	257	25	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	502	50	12 50	C. gén. Transatlantique, j. juill.	357	50	42 50	Canal de Suez.	518	75	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	297	50	»								
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	940	»	15								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 2 novembre 1874).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 08 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers, omnibus.)
9 — 01 — — — — omnibus.
1 — 33 — — — — soir, omnibus.
4 — 12 — — — — soir, express.
7 — 27 — — — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — — — omnibus.
9 — 50 — — — — express.
12 — 38 — — — — soir, omnibus.
4 — 44 — — — — soir, omnibus.
10 — 28 — — — — express-poste.
Lectrain d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 45.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

VENTE

D'UN FONDS DE COMMERCE DE BOULANGERIE

Le dimanche 21 mars 1875, à midi, il sera procédé, en l'étude dudit M^e Le Blaye, en vertu : 1^o d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, en date du 23 janvier 1875; 2^o d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de ladite ville, en du 5 mars dernier; le tout enregistré, à la vente, aux enchères publiques d'un **fonds de commerce de boulangerie**, sis rue des Capucins, 22, à Saumur, actuellement exploité par les époux Briaucaud, et comprenant : l'achalandage, le droit à un bail de la maison dans laquelle s'exploite le fonds de commerce, un pétrin, une couche, deux tréteaux, six pelles en bois, deux rouables, une pelle en fer, soixante pailions, douze toiles de couche, deux étouffoirs, un bassin en cuivre, une chaudière en cuivre, un comptoir en bois, une bascule, une série de poids, deux étagères en bois blanc, un couteau monté et une romaine;

Le tout sur la mise à prix de cinq mille francs, ci. 5,000 fr.

Il est fait observer que la maison dans laquelle s'exploite la boulangerie sera mise en vente le même jour et par devant ledit M^e Le Blaye, sur la mise à prix de 4,000 francs, et que, si l'acquéreur du fonds de commerce n'achète pas la maison, il aura droit à un bail d'icelle dont la durée est déterminée par le cahier des charges déposé en l'étude de M^e Le Blaye.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M^e LE BLAYE, notaire; soit à M^{me} POULLET et ALBERT, avoués à Saumur. (127)

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite.

MAISON

Rue d'Orléans, Anciennement occupée par M. Milon, libraire. S'adresser à M. LORRAIN, plâtrier, ou à M^e CLOUARD, notaire à Saumur.

Librairie E. Milon, rue d'Orléans, 46.

A LOUER PRÉSENTEMENT APPARTEMENT COMPLET

Au deuxième étage.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

LES CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves. S'adresser à M. DE LAFRÉGEOLIERE, à Saint-Florent. (128)

AUX NÉGOCIANTS GÉNÉS

Le Comptoir Général et Entrepôt libre, RUE DU FAUBOURG-POISSONNIÈRE, 74, PARIS.

AVANCE 80 0/0 sur toutes MARCHANDISES Aussitôt déposées en magasin, et se charge de la vente au comptant, si on le désire. (111)

UN HOMME, de trenten ans, sachant lire et écrire, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES

Vices du sang, Cancres de toute espèce, Epilepsies, Ulcères, Asthmes, Catarrhes, Rhumatismes, Goutte, Toux, Maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

On ne paie les honoraires qu'après la guérison. Telle est la garantie donnée par le D^r ROBBE, médecin homéopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. — Par correspondance affranchie. (47)

MÉDICAMENTS D'HIVER

Goudron végétal Le Beuf
Le savant professeur de la Faculté de médecine de Paris, le D^r Gubler, s'exprime ainsi au sujet de cette préparation : « Le goudron Le Beuf, dit-il, représente, sans altération et sans perte, tous les principes et conséquemment toutes les qualités du goudron en nature. » (Com^{te} Théop. du Codex, 2^e édit. p. 167, Paris, 1873.) Cette préparation est prescrite journellement, par nos célébrités médicales, dans les Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Affections furonculaires, etc.
Migraine
On guérit instantanément cette pénible affection en prenant, dans un peu d'eau sucrée, ou non, un seul paquet de la Poudre de Guillemin, pharmacien; elle est recommandée par les meilleurs médecins, et se vend 2 fr. la boîte de dix doses, dans les bonnes pharmacies. Se défier des contrefaçons.

PRODUITS ALIMENTAIRES

Huile d'olive de Nice
M. Félix Audernard, propriétaire à Nice, offre aux consommateurs ses huiles si estimées en France et à l'étranger. Expédition par 50, 25, 10 et 5 litres, franco gare de l'acheteur. Sur demande affranchie, envoi du Prix cour et des échantillons. Pour ces derniers, le port seul, par grande vitesse, sera à la charge du destinataire.
Liqueurs des Iles
Les liqueurs si renommées depuis longtemps de la venue Anphoux, St-Pierre (Martinique), se vendent chez M. Legendre jeune, entrepreneur pour toute l'Europe, rue Planchette, 24, à Bordeaux. Une caisse de 12 bouteilles assorties, au ch. 22 fr.

ÉLIXIR HISTOGÉNÉTIQUE

RECONSTITUANT, NUTRIMENTIF ET COMPLÉMENTAIRE DE L'ALIMENTATION

C'est le seul produit existant qui contienne tous les corps minéraux constitutifs du sang et des tissus, lesquels manquent presque toujours dans les aliments et, en outre, diverses matières propres à activer les actes de la nutrition. C'est ce qui explique ses merveilleux et presque infaillibles effets préventifs ou curatifs dans tous les états physiologiques ou dans les maladies qui proviennent directement ou indirectement d'une altération du sang ou de désordres dans la nutrition, tels que :

- | | | | | | |
|-------------|-----------|---------------------|------------------|-------------------------|------------------|
| Stérilité | Enfance | Chlorose et Anémie | Rachitisme | Gastralgie, Dyspepsie | Épuisements |
| Impuissance | Fractures | Malad. infectieuses | Serofule, Goutte | Mauv. haleine, Migraine | Convalescence |
| Grossesse | Blessures | Cachexies, Scorbut | Herpétisme | Mal. chron. de poitrine | Accidents |
| Allaitement | Cario | Lymphatisme | Inappétence | Obésité | de la vieillesse |

Dépot g^{ral}: TAULIER et C^o, 56, r. St-Lazare, Paris. — Envoi franco d'une notice explic. sur demande aff.

ENCRE JAPONAISE

La seule donnant des Copies parfaites, un mois même après l'écriture.

ENCRE MODERNE

Noire en écrivant et restant toujours limpide.

N. ANTOINE et FILS, PARIS DÉPOT CHEZ TOUS LES PAPETIERS, FRANCE ET ÉTRANGER

LIQUEUR D'OR

Cette liqueur d'Or!!! ce soleil en flacon, cet esprit parfumé, joint à l'efficacité hygiénique du suc des plantes qui en forme la base, l'ont fait proclamer la reine des liqueurs.

SE TROUVE DANS TOUS LES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS. DÉPÔT CENTRAL : 6, BOULEVARD MONTMARTRE, A PARIS. Adresser les demandes à MM. H. CHADOSEAU ET PAYEN, 27, rue Malar, Paris. — Envois par caisses de 12 litres ou de 24 1/2 litres, franco de port d'emballage. — PROVINCE, 6 fr. le litre; 3 fr. 25 le 1/2. (112)

L'ODYSSÉE D'HOMÈRE

MISE A LA PORTÉE DE TOUT LE MONDE

D'APRÈS LES TRADUCTIONS De BITAUBÉ et de POPE Par F. DABURON, Ancien Magistrat.

Prix : 2 francs.

A Saumur, chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean; JAVAUD, libraire, rue Saint-Jean, et au bureau du journal.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires, Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes

CONDITIONS D'ABONNEMENT Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an. Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

Saumur, imprimerie de P. GODET.